

K PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

JUIN 92
N° 53



*RENDEZ-VOUS LE 13 JUIN 1992, A 15 H. PLACE DE ZURICH, POUR
LA FETE DE LA KRUTENAU.*



L'équipe des animateurs du Centre de Loisirs sans Hébergement, prête pour entreprendre avec les enfants un voyage autour du monde.

Le centre de Loisirs sans Hébergement fonctionnera, cette année, du 13 au 31 juillet. Les inscriptions pourront être enregistrées pour une semaine.

Un bateau très spécial sera construit par les enfants eux-mêmes pour aborder le thème de l'été "les voyages extraordinaires du CARDEK".

PROGRAMME

1^{re} semaine : le Far West et les indiens.

2^e semaine : la découverte de l'Afrique.

3^e semaine : la découverte de l'Asie.

En fonction des voyages entrepris, plusieurs animations seront proposées :

- jeux de piste indiens,
- chasse au trésor,
- danses,
- ateliers costumes, maquillage et musiques.

Le programme détaillé sera disponible dès le début du mois de juin.

RUE FRITZ, PATIENCE DANS L'AZUR, 7 ANS DE PROCEDURE POUR AVOIR GAIN DE CAUSE.

Voilà plusieurs années qu'un certain nombre de différends opposant des locataires ou anciens locataires des immeubles 13-15-15a, b, c rue Fritz et les anciens gérants (Habitations Populaires) sont en suspens devant les tribunaux.

Ces vieilles histoires remontent au milieu des années 80. A l'époque, les Habitations Populaires réclamaient brusquement aux locataires des arriérés de loyers et de charges allant jusqu'à 7.000 francs. Les locataires les estimant injustifiés, une association de locataires fut créée et les tribunaux saisis.

Aujourd'hui, après diverses péripéties, les jugements ont été enfin rendus. Sur les 3 dossiers portés devant le tribunal de Strasbourg (un quatrième a été tranché en faveur d'un locataire à Paris suite à un déménagement), deux ont connu un dénouement très favorable pour les locataires.

Le tribunal a notamment relevé :

- "la fantaisie dans l'établissement des décomptes" (de charges), des décomptes "très laconiques et imprécis".

- que la procédure "résulte de la confusion des comptes" (des Habitations Populaires).

Les Habitations Populaires sont condamnées à des dommages et intérêts, aux frais de procédure et aux frais d'expertise (ces frais demeurent à leur charge pour un troisième dossier perdu par les locataires).

Bilan des courses :

- les 5.000 francs réclamés initialement dans le premier dossier se réduisent à 249 francs,

- réclamant 2.600 francs dans le deuxième dossier, les Habitations Populaires sont condamnées à reverser 2.100 francs.

- dans le troisième dossier, les locataires sont condamnés à verser 598 francs alors que les Habitations Populaires en réclamaient 3.826.

L'action opiniâtre de l'Association et la détermination des locataires a permis cette issue positive.

7 ans c'est long... mais justice est faite !

Dominique FALCIONI

LE TROU DES BATELIERS

De prolongation en prolongation, le panneau signalant le permis de construire apposé sur la palissade, côté rue de Zurich, est bien la seule chose à progresser un tant soit peu, place des Bateliers.

Alors qu'on ne cesse de rappeler l'urgence de créer un espace de loisirs et de détente à la Krutenau, alors qu'à cet égard une solution de la place des bateliers pourrait être toute trouvée, ne serait-il pas opportun de réviser un projet qui malgré ses avatars, prévoit toujours la construction de 118 logements et d'un parking de 283 places ?.

Excepté le ratissage des mauvaises herbes la disparition des vestiges mis à jour par les fouilles archéologiques et l'installation d'une grue, le chantier, après 2 ans d'attente, n'a toujours pas démarré. Le début des travaux était pourtant juridiquement le préalable sine qua non à la délivrance des prolongations du permis de construire, délivrées en octobre 90 et mars 92.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le promoteur, SICOBLOU ou UNIBLOU (il s'y perd un peu) a les moyens de prendre tout son temps pour aménager ce qui est encore bel et bien un terrain municipal. Beaucoup trop de temps d'ailleurs, car il s'agit là d'un feuilleton à rebondissement qui a du mal à trouver une fin honorable et qui est de plus en plus mal toléré par les riverains.

Un permis de construire a été accordé depuis 1988. Depuis 1990, les habitants de la Krutenau sont obligés de supporter la présence d'une vaste fosse béante en plein coeur du quartier. La situation n'a que trop duré.

L'avenir nous dira si à partir du mois de juin 92, les travaux commenceront enfin. Si des travaux sont entrepris, ce sera malheureusement pour la construction d'un parking et non pas pour la mise en place de l'indispensable espace vert.

SOMMAIRE

- P. 3 : Editorial
Le Conseil Communal pour la Prévention de la Délinquance.
- P. 4 et 5 : Interview de Madame Marie-Hélène GILLIG, Adjointe au Maire, chargée de l'Action Sociale, à propos du 58, rue de la Krutenau.
- P. 5 : La fermeture possible de deux classes à l'Ecole Elémentaire Sainte-Madeleine.
- P. 6 et 7 : Dossier au sujet du plan de circulation de la Krutenau.
- P. 8 : L'atelier de couture du CARDEK.
- P. 9 : Le bruit, rue Paul Janet.
- P. 10 : Les bons de vacances de la CAF.
- P. 11 : Le collège Fustel de Coulanges.
- P. 12 : Les Fêtes de la Krutenau.

58, RUE DE LA KRUTENAU, LE BEL AVENIR



Madame Marie-Hélène GILLIG et des permanents au CARDEK.

L'IMMEUBLE AU 58, RUE DE LA KRUTENAU FAIT ACTUELLEMENT L'OBJET D'UNE REFECTION INTERNE. SI TOUT VA BIEN, CET IMMEUBLE, RESTE VIDE DURANT DE LONGUES ANNEES, RECOMMENCERA A VIVRE A LA RENTREE 1992. MADAME MARIE-HELENE GILLIG, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE L'ACTION SOCIALE, A BIEN VOULU EVOQUER POUR NOUS LE PASSE, LE PRESENT ET L'AVENIR D'UNE MAISON SITUÉE AU CŒUR DU QUARTIER.

Pour quelle raison cette maison est-elle restée vide aussi longtemps ?

Cette maison était frappée d'alignement et les avis étaient longtemps partagés quant à son maintien ou sa démolition. De ce fait, les appartements n'ont pas été reloués et tous travaux confortatifs étaient impossibles.

La mesure d'alignement représente-t-elle toujours un risque ?

À la suite de l'enquête publique et à l'intervention des propriétaires des immeubles adjacents, ainsi que du CARDEK, il a été décidé d'annuler la mesure d'alignement. Le P.O.S. (Plan d'occupation des sols) a donc été modifié en conséquence.

Qu'est-ce qui a décidé la Ville de Strasbourg à envisager sérieusement une réhabilitation, à partir de 1989 et à donner la possibilité au CARDEK de s'installer au 58, rue de la Krutenau, alors que le Centre socio-culturel de la Krutenau dispose déjà de locaux destinés aux activités enfants place des Orphelins, dans la Maison des Associations ?

La décision de réhabilitation est tout à fait liée aux demandes du CARDEK, d'améliorer ses conditions de travail.

Ainsi la question longtemps restée pendante de l'avenir de cet immeuble, a pu être réexaminée, et il m'a semblé judicieux d'envisager sa réhabilitation, pour remplacer les locaux des rues de l'Abreuvoir et du Général Zimmer.

Ceci confortait par ailleurs l'orientation du CARDEK de travailler dans des lieux "éclatés", les locaux de la Maison des Associations ne répondant qu'à une partie de l'activité du CARDEK.

La restauration interne du 58, rue de la Krutenau a permis une démarche entre des partenaires tels que la Ville de Strasbourg et le CARDEK qui en est donc le seul destinataire. De plus, les travaux sont menés par l'organisme de formation

Horizon Amitié dans le cadre de chantiers-écoles destinés à la réinsertion des stagiaires. Un tel choix affirme la vocation sociale de l'immeuble. Qu'est-ce qui a motivé une telle décision ?

La réhabilitation de cet immeuble s'appuie sur 3 aspects de la politique municipale :

- intervenir sur le patrimoine municipal trop longtemps non-entretenu ;
 - donner aux associations du quartier qui participent à des missions de service public, des conditions de travail correctes ;
 - donner à des associations qui travaillent dans le cadre de la réinsertion sociale des possibilités concrètes d'action. Ainsi, l'Association Horizon Amitié trouve dans le chantier un lieu de formation pour des personnes en difficulté.
- D'autres chantiers et d'autres aménagements sont menés avec des entreprises d'insertion ou des associations d'insertion comme l'Atelier - Réforme, etc...

Le 58, rue de la Krutenau sera destiné à accueillir les bureaux du CARDEK. Mais ne sera-t-il pas possible de voir s'y dérouler, à moyen terme, notamment au rez de chaussée, certaines des animations pour lesquelles le Centre socio-culturel est à l'étroit dans la Maison des Associations ?

LES BONS DE VACANCES

ATTRIBUES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN

Chaque année, la Caisse départementale d'allocations familiales de Strasbourg aide des milliers d'enfants à partir en vacances. Des bons de vacances sont adressés aux familles permettant d'alléger les frais de séjour des enfants.

QUI BENEFICIE DES BONS DE VACANCES ?

L'attribution de cet avantage qui, soulignons-le, relève de la politique d'action sociale de la CAF de Strasbourg, passe par plusieurs conditions. D'abord, vous devez avoir au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans, ensuite bénéficier d'une prestation familiale. Attention, toutes les prestations ne permettent pas l'attribution de bons de vacances, ainsi en est-il de l'allocation aux adultes handicapés, de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation de logement à caractère social et du revenu minimum d'insertion. Si vous touchez une ou plusieurs de ces prestations et seulement celles-ci, vous n'obtiendrez pas l'aide aux vacances de la CAF. Enfin, cette aide est soumise à une condition de ressources. En la matière, le quotient familial du foyer est pris en compte et celui-ci ne doit pas dépasser 3.700 F pour 1992.

COMMENT LE QUOTIENT FAMILIAL EST-IL CALCULÉ ?

C'est le résultat d'une opération dans laquelle entrent en compte la moyenne des revenus annuels de 1990, le montant de toutes les prestations familiales qui vous sont versées au mois de décembre 1991, divisé par le nombre de part du foyer. Pour connaître le montant de votre quotient familial 1992, consultez l'une des notifications de droits que la CAF vous a adressée depuis janvier, cette information figure au-dessus du tableau récapitulatif de vos droits.

COMMENT SE PROCURER DES BONS DE VACANCES ?

Sachez que vos droits à bons de vacances sont déterminés annuellement et automatiquement par la Caisse départementale d'allocations familiales de Strasbourg. Vous n'avez donc aucune démarche à faire. Les bons de vacances auxquels vous avez droit vous sont adressés sans intervention de votre part en début d'année. Si vous vous étonnez de ne pas les avoir reçus, vérifiez le montant de votre quotient familial, assurez-vous que toutes les conditions que nous vous avons indiquées sont bien

remplies et si tout vous semble malgré tout correspondre à un droit, téléphonez à la CAF pour vérification ou explications éventuelles.

... ET QUAND LES UTILISER ?

Ces bons sont valables toute l'année et peuvent être utilisés aussi bien en dehors des vacances scolaires si vous avez des enfants en bas âge que pendant les vacances scolaires. En règle générale vos enfants peuvent cumuler sur l'année jusqu'à 25 jours de vacances pris en une ou plusieurs fois. Une exception de taille cependant : pendant les grandes vacances vous ne pouvez pas fractionner l'utilisation des bons, ils ne sont valables que pour un seul séjour et une seule forme de vacances. Par exemple, il est tout à fait possible de cumuler 10 jours de vacances de printemps avec 15 jours de grandes vacances, mais il est n'est pas possible de cumuler deux séjours pendant la période d'été.

OU S'UTILISENT LES BONS DE VACANCES ?

Tout dépend de la forme de vacances choisie pour votre enfant. Si celui-ci participe à ce que l'on appelle des vacances collectives, par exemple une colonie de vacances, un camp de scoutisme ou si vous séjournez avec lui dans une maison familiale de vacances, les bons seront remis à l'association ou à l'établissement qui déduira des frais de séjour la valeur des bons. Attention, il est impératif que le séjour se fasse dans un centre ou une maison agréée. Soyez vigilants et renseignez-vous auprès de celui-ci avant de vous engager, interrogez-le sur ce point afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Si vous passez vos vacances en famille en location, gîtes, camping agréés, hôtel, pensions, etc..., la CAF vous remboursera directement la valeur journalière du bon de vacances. Pour cela, vous aurez fait certifier le séjour au dos du bon que vous retournerez à la CAF accompagné d'une facture ou d'une quittance acquittées, libellée à votre nom. Là encore, une information importante à retenir dans le cas de vacances individuelles : si votre séjour se passe

hors de France mais dans un pays de la CEE, la Suisse ou l'Autriche, le bon de vacances de votre enfant n'est valable que 14 jours. Hors CEE, il n'est pas possible d'utiliser les bons de vacances.

Enfin, pour les parents isolés, une mesure particulière est prévue qui autorise le placement de l'enfant chez un parent qui habite hors de la commune de résidence habituelle. Dans cette hypothèse, le bon de vacances devra être attesté au verso par le parent ayant recueilli l'enfant.

QUELLE EST LA VALEUR DES BONS DE VACANCES ?

Celle-ci s'échelonne entre 14 F. et 73 F. par jour suivant vos ressources et la nature du séjour de l'enfant.

Par exemple, un séjour en colonie pour un enfant dont le quotient familial du foyer est de 3.000 F. pourra ouvrir droit à 66 F. par jour. Un enfant qui passe ses vacances en famille sur un camping agréé dont le quotient familial du foyer est de 3.500 F., pourra bénéficier de 34 F. par jour. Comme on le voit, cela varie énormément, et le plus simple est de consulter le règlement d'aide aux vacances 1992 que la CAF a envoyé avec les bons et qui donne tous renseignements à ce sujet.

Un dernier conseil, ne perdez surtout pas vos bons de vacances car la CAF n'en délivre aucun duplicata.

Et maintenant passez de bonnes vacances et si une question vous effleure encore l'esprit, n'hésitez pas à consulter le service vacances de la Caisse (tél. 88 37 68 30) ou son minitel, 3615 code CAF.

Votre Caisse d'Allocations Familiales.



CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU BAS-RHIN
10, RUE DE SOLEURE
67092 STRASBOURG CEDEX

KRUTENAUER FESCHT

FÊTE DE LA KRUTENAU



Samedi 13 JUIN 1992, PLACE DE ZURICH.

Organisé par le CARDEK, avec la participation de la Ville de Strasbourg, de la CMDP Krutenau, de la Seita, de Jeunesse et Sports.

CARDEK 1, place des Orphelins 67000 Strasbourg. tel. 88.37.94.20

L'année dernière la fête de la Krutenau avait déménagé place Sainte-Madeleine. Cette année, elle retrouvera, le 13 juin, son lieu d'implantation traditionnel, la place de Zurich.

PROGRAMME

- 15h** : animations enfants (château gonflable, piscine à boules, etc...)
- 15h30** : tombola.
- 16h à 18h** : groupes folkloriques hongrois et chilien avec CARPATIA et LOF-DE-ALLENDE.
- 18h** : groupe musical gitan.
- 20h** : grand bal avec l'orchestre GIN-FIZZ, ainsi que d'autres animations, des stands pour boire et manger (buvettes, sangria, spécialités culinaires variées, etc...)

LES AUTRES FETES ET ANIMATIONS DE LA KRUTENAU

6 juin à 18 heures
Cour le Lucerne, animation musicale (tango argentin) et pièce de théâtre par le POTIMARON.

13 juin de 6h à 19h
GRAND DEBALLAGE ANNUEL, organisé par l'association des artisans et commerçants de la Krutenau notamment rue de Zurich, rue de la Krutenau, rue de l'Abreuvoir...

13 juin à partir de 9 heures
au Collège Fustel de Coulanges journée Portes Ouvertes (et à 11 h au Centre Sportif, rue du Jura).

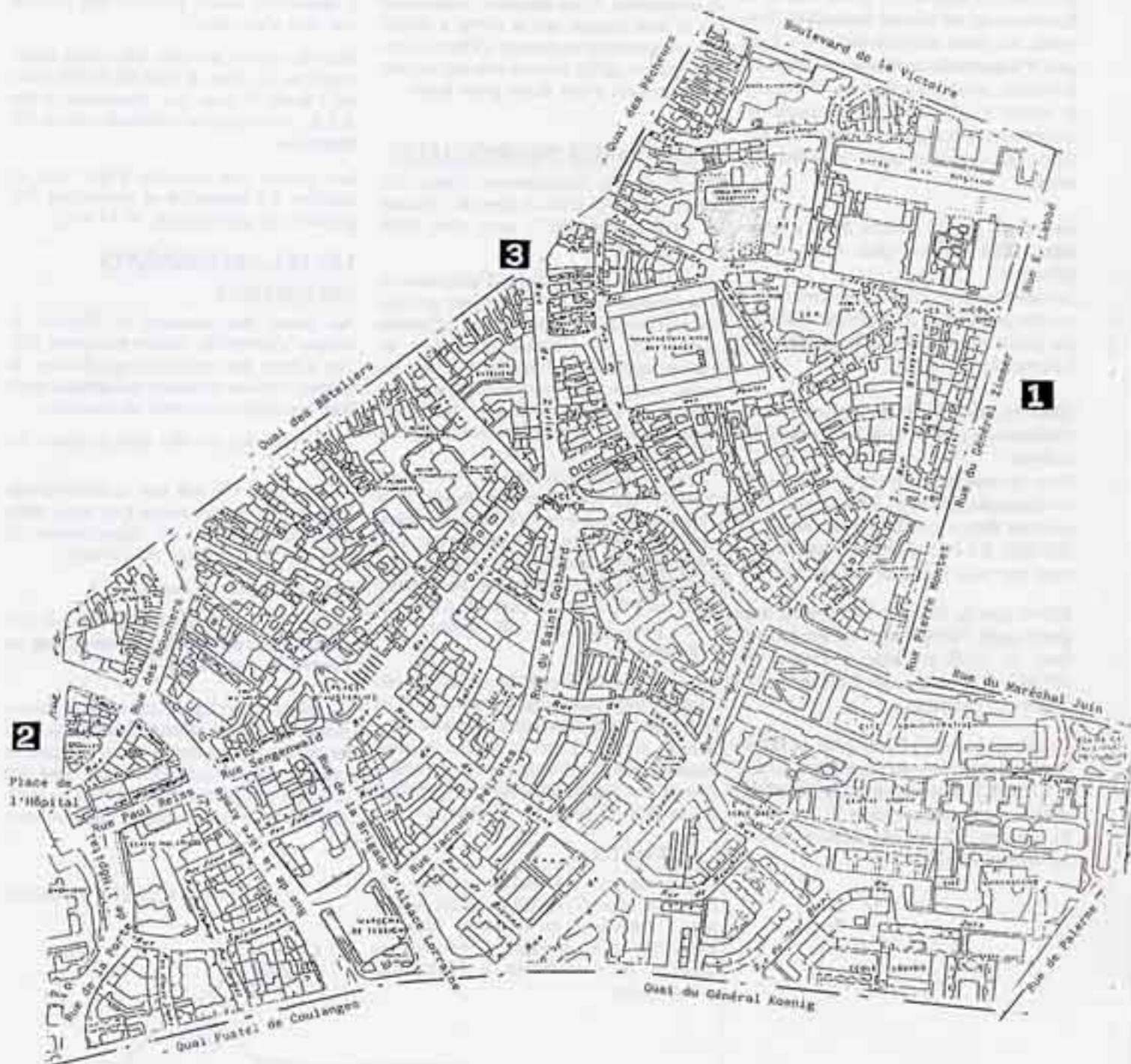
13 juin à partir de 14h
fête annuelle à l'École Maternelle de l'Académie, rue de l'Académie.

A partir du 14 juin
place de Zurich, installation du Messis traditionnel.

20 juin à partir de 9h
dans la cour de l'École Élémentaire Ste Madeleine, place Ste Madeleine, à l'occasion de la fête annuelle, animations, jeux pour les enfants, stands de restauration.

20 juin à partir de 10h
fête annuelle à l'École Maternelle Oberlin, 5 rue du Jura.

UN PLAN DE CIRCULATION POUR LA KRUTENAU



D DEPUIS LE 24 FEVRIER DERNIER, LA CIRCULATION DES AUTOMOBILISTES EST "LIMITÉE" DANS LE CENTRE VILLE. D'AUCUNS ESTIMENT QUE CETTE DISPOSITION NE VA PAS ASSEZ LOIN, ET D'AUTRES SE DISENT SATISFAITS.

D'une manière ou d'une autre, les piétons que nous sommes tous ne peuvent que se réjouir de chaque gain de place récupéré sur l'espace occupé par l'automobile. Mais qu'en est-il pour la Krutenau ? Est-ce que l'interdiction pour les voitures de passer par le centre n'aura pas d'incidences sur notre

quartier ? Est-ce qu'une bonne part du trafic ne sera pas déportée dans nos rues et dans nos ruelles déjà envahies par la circulation du fait du contournement sud, et par le stationnement du fait de la présence de nombreux établissements privés ou publics (écoles, maisons de retraite, Caisse

L'ATELIER COUTURE

L'atelier couture a 12 ans d'âge, habituellement dans notre journal de quartier, il est le plus souvent question des activités enfants. Les activités du mardi et jeudi après-midi consacrées à la couture n'ont quant à elles, été évoquées que très épisodiquement ; il était temps que cet oubli soit réparé.



Au fil des années et de beaucoup de coups d'aiguilles, l'atelier couture a accueilli un grand nombre de femmes habitant ou n'habitant pas dans le quartier. Chaque semaine s'y rencontrent des étudiantes, des mères de familles, des retraitées mais également des femmes qui exercent une activité professionnelle et qui se ménagent un espace temps pour la couture. Allons, messieurs ! Un peu de courage, il ne faut pas résister à ses envies.

Lors de chaque atelier, les discussions vont bon train et les langues ont tôt fait de se délier ; on interroge, on essaye, on coud, on découd et avec un grand sourire, on recommence, on ajuste et voilà, c'est presque terminé, juste encore quelques finitions à la main, ici ou là, et déjà on pense à l'oeuvre suivante, va-t-on oser cette fois-ci l'originalité ? Bien sûr que oui puisqu'il y a Nicole qui saura bien trouver une solution dès l'apparition d'un accroc ou d'une complication.

DE LA COUTURE PROFESSIONNELLE

Nicole LOUX -couturière professionnelle- a véritablement des doigts de fée. Depuis

bientôt 8 ans, elle veille, avec beaucoup de patience et de gentillesse, à l'évolution des créations les plus variées. Grâce aux conseils individualisés de Nicole, la confection de l'ouvrage se fait progressivement, selon le rythme de chacune des participantes.

Il y a bien sûr, mille et une raisons de coudre. Pour certaines, c'est la rapidité qui importe, pour d'autres, il est important de concevoir quelque chose de joli, à peu de frais. A chaque fois, tout le charme réside surtout dans le choix du tissu. Autre travail préliminaire, la conception du patron, car avant de se lancer dans la réalisation du vêtement que l'on a imaginé, il s'agit de retranscrire, avec l'aide de Nicole, son projet sur papier. C'est ce schéma qui servira de guide et de mode d'emploi.

Au cours de couture, tout ou presque tout est possible. Du vêtement pour enfant aux costumes de soirée ou de fête, en passant par les accessoires.

De plus, à raison d'une heure par semaine, Nicole initie et conseille celles d'entre-nous qui se passionnent pour le tricot, la broderie ou la dentelle au fuseau.

En 12 ans d'existence, l'atelier couture a naturellement aussi un peu évolué. C'est ainsi qu'une halte-garderie a été créée à la demande des jeunes mamans. Elle est ouverte une fois par semaine (le jeudi après-midi), les enfants de 0 à 6 ans sont pris en charge par 2 animatrices (Roseline et Kébéri) pendant que les mamans travaillent dans la pièce à côté. Pour certains petits, la halte-garderie donne la possibilité d'une première expérience de rencontre avec d'autres enfants et aussi de s'habituer à l'absence de leur mère durant un temps donné.

Pour accueillir les plus petits, les nouveaux locaux du CARDEK, place des Orphelins, ont été dotés d'une salle spéciale avec un petit coin bibliothèque, un lieu pour la sieste, des mobiles colorés pour jouer et, dès que le soleil est de la partie, l'espace petite enfance part en excursion vers la place des Orphelins et son aire de jeux.

QUELQUES PRECISIONS ET DETAILS

L'atelier de couture a lieu tous les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30, d'octobre à juin et en dehors des vacances scolaires.

On s'y inscrit pour un cycle de 10 séances (1 séance = 3 heures).

Les tarifs sont actuellement de 150 F par cycle. L'accès pour les tous-petits à la halte-garderie, le jeudi après-midi, est gratuit.

Pour permettre un bon fonctionnement, nous sommes obligés de limiter les places en n'acceptant que 8 personnes par cycle et par cours.

Comme nous accueillons toute personne nouvelle dans la limite des places disponibles, cela entraîne parfois un délai d'attente.

Pour les inscriptions ou toute autre demande de renseignements, joindre Catherine . Tél. 88 37 94 20.

Enfin, il est possible, afin de participer en toute connaissance de cause, d'assister à un cours de couture avant de s'inscrire.

Jacqueline WENDLING et
Catherine GROSS



LA PORTION CONGRUE

D'année en année, au fil de la construction de bureaux ou d'habitations, au gré de l'invasion des voitures, les places et espaces publics en sont progressivement réduits à la portion congrue dans le quartier. Lieux de rencontre et de convivialité, espaces de détente pour les personnes âgées, de jeux pour les enfants et de défoulement pour les jeunes, les places font gravement défaut à la Krutenau.

En 10 ans, la situation s'est dégradée :

- le terrain de la rue de Schaffhouse d'abord envahi par les voitures, un moment prévu comme plateau d'évolution pour le collège, est occupé par des équipements publics ;
- les bureaux de la D.R.I.R.* ont amputé le square Salvador Allende d'une part importante de son espace ;
- la place des bateliers est destinée à un parking et à des immeubles d'habitation.

Seule, mais est-ce suffisant, la place des Orphelins réaménagée pour le plaisir de tout le monde et en concertation avec les habitants, connaît un succès sans pareil.

Restent aujourd'hui en suspens :

- la Place Ste Madeleine occupée par les voitures et pour laquelle un aménagement piétonnier et de détente pour les jeunes et les enfants s'impose ;
- la Place de Zurich, que certains qualifient de "machin informe et dangereux" nécessite un réaménagement prenant en compte tant son aspect de cœur du quartier que son aspect de passage piétonnier pour de nombreux écoliers ;
- la Place d'Austerlitz plus polluée que jamais (le déménagement de la gare routière, dans le cadre du futur projet de la place de l'Etoile, est plus que jamais d'actualité).

Tout en n'oubliant pas les aménagements possibles pour la Place St. Nicolas aux Ondes, de la Place du Foin et les propositions du CARDEK concernant le square Salvador Allende.

Sachons, pour les espaces restants, et avant qu'il ne soit trop tard, imaginer des solutions répondant à ce besoin vital de rencontre, de détente et de repos.

Le CARDEK fera dans les prochains mois, en lien avec les habitants, des propositions concrètes pour faire de ces espaces parfois défigurés, le plus souvent envahis par l'automobile, d'où les enfants et les jeunes sont exclus, des espaces de convivialité.

Puissions-nous être entendus!!!

Alain JUND

*D.R.I.R. : Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche

MIEUX VAUT PREVENIR
QUE GUERIR

En avril 1992, L'Association des Commerçants et Artisans de la Krutenau proposait à la signature du public une pétition contre l'insécurité à la Krutenau.

Le CARDEK transmettait immédiatement cette information à la Commission de quartier du C.C.P.D. (Comité Communal de Prévention de la Délinquance), qui regroupe l'ensemble des partenaires concernés par la prévention de la délinquance : Ville de Strasbourg, police, justice, assistantes sociales de circonscription, CARDEK, Club des Jeunes l'Etage...

Le 5 mai, la Commission se réunissait sous la présidence de Madeleine MILLOT-DURRENBERGER, Conseillère Municipale. L'Association des Commerçants, représentée par son président Luis FIGUEROA, mais aussi par Mireille BENDER, Clarisse RUB, Josiane KLIPFEL et Jacqueline BARILE, était invitée à exposer ses préoccupations. Les commerçants ont constaté une multiplication des cambriolages dans leurs magasins, ils font également état d'autres comportements délinquants ou "pré-délinquants".

Monsieur CAYEN, qui représentait la police, a noté que pour l'instant, les statistiques ne permettaient pas de mettre en évidence une quelconque recrudescence de la délinquance dans le quartier. Mais, bien entendu, la police veillera aux problèmes exposés.

L'Association des commerçants a précisé qu'il n'était pas question de créer une psychose ou de développer un discours "sécuritaire", qui finit généralement par déboucher sur des démarches d'exclusion sociale. Au contraire, il s'agit de défendre tout un quartier où il fait bon vivre et travailler, et où chacun doit pouvoir trouver sa place dans le respect des différences.

Une position exemplaire, et des convergences de vues évidentes avec les représentants du CARDEK à la Commission, et avec tous les partenaires présents.

Comme l'a relevé l'un des participants, "nous avons déjà fait la moitié du chemin vers la solution des problèmes" puisque les forces vives du quartier ont décidé de prendre le problème à bras le corps et d'agir ensemble de façon concertée et intelligente.

Il est impossible de résumer en quelques lignes la discussion très riche qui a eu lieu. On retiendra simplement que différents partenaires vont se réunir à nouveau dans les jours qui viennent pour essayer de définir des mesures pour une meilleure prévention de la délinquance dans le quartier.

Comme l'a rappelé Jean-François SCHELCHER pour le CARDEK, "La Krutenau, qui était encore il y a vingt ans un quartier plutôt "mal famé" était devenue un modèle d'intégration sociale, un lieu rare où toutes les catégories de la population pouvaient cohabiter sans frictions et en s'enrichissant mutuellement. Mais le balancier commence à revenir dans l'autre sens.

"Les précarités économiques et sociales et la crise des valeurs collectives sont génératrices de délinquance. Après que leurs effets néfastes se soient d'abord fait sentir essentiellement dans les quartiers périphériques, un certain nombre de menaces sur la sécurité, heureusement encore très localisées, commencent maintenant à apparaître dans notre quartier."

"Il faut réagir tout de suite. Le CARDEK apportera sa contribution à cette action, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens".

Mais, bien sûr, la prévention de la délinquance, c'est l'affaire de tous. Il faut définir des démarches interpartenariales très étroites, impulser un travail cohérent de toutes les institutions et de tous les acteurs de la vie sociale.

Une des conditions du succès, c'est un certain changement des perspectives de la part des responsables politiques ; la Krutenau ne doit plus être considérée uniquement comme un "îlot de tranquillité". Il faut investir rapidement dans la prévention, donner à ceux qui sont sur le terrain les moyens de mener des actions conséquentes en direction de la jeunesse, et traiter les problèmes à la source avant qu'ils ne s'étendent. ■

ECOLE MENACEE !!!

Cela dépend avant tout de la décision du locataire actuel. En effet, si ce dernier désire changer de lieu, la possibilité de confier le rez-de-chaussée au CARDEK pourrait être étudiée.

Entre autres, pour ce qui est de son architecture intérieure, le 58, rue de la Krutenau est un très bel immeuble. Toutefois, son assez mauvais état n'a-t-il pas posé d'importants problèmes techniques ? Parfois si, notamment pour la réfection de la toiture qu'il a fallu sur demande des monuments historiques, restaurer à l'identique, cela entraînant aussi des coûts plus élevés.

Est-ce que le bâti externe pourra également faire l'objet (plus tard) d'une réfection ?

La question fera l'objet d'une étude par le service gestionnaire du bâtiment. Cela n'est pas exclu maintenant que le problème de l'alignement est réglé.

Quel est, dans l'état actuel des choses, l'estimation globale relative au coût des travaux ?

Nous ne sommes pas encore en possession du décompte définitif. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'une enveloppe de 900.000,- F a été réservée tant pour les travaux que pour l'équipement intérieur.

Est-ce que la Ville de Strasbourg supporte seule l'investissement financier ? Non, la CAF participe à hauteur de 237.800 F et le Conseil Général devrait également participer.

Quelle est la date prévue pour la fin du chantier actuellement en cours et quand le CARDEK pourra-t-il enfin s'installer dans ses nouveaux locaux ?

En principe, et sauf complications, pour la fin septembre 1992.

En cette fin d'année scolaire, 2 classes de l'école primaire Ste Madeleine sont en voie de disparition. Cette décision, contestable sur le fond comme sur la forme a amené les enseignants et les parents d'élèves à réagir contre ce qu'ils pensent être une atteinte aux principes d'une école pour tous.

DEUX CLASSES INDISPENSABLES.

Ces 2 classes fonctionnent depuis des années, d'abord sous le nom de "classes de perfectionnement", puis sous celui d'A.I.S. et C.L.

- L'entrée en A.I.S. (classe d'adaptation et d'intégration scolaire) est décidée par une commission qui estime que les difficultés rencontrées par l'enfant nécessitent un soutien spécifique d'une durée plus ou moins longue. Elle compte 9 élèves et en prévoit 11 l'année prochaine (minimum réglementaire : 9). C'est la classe de Mme STEVENIN.

- La C.L. (classe d'adaptation ouverte) est réservée aux enfants qui ont besoin d'un soutien ponctuel et dont la difficulté passagère a été signalée par l'enseignant. Des petits groupes de 6 élèves se rendent chez Mlle BLESSIG à raison de 3 h. par semaine pour les CP, 2 à 3 h. pour les CE1, 1 à 3 h. pour les CE2. 90 enfants sont concernés.

Mme STEVENIN et Mlle BLESSIG ont reçu une formation adaptée pour le suivi de ces classes où elles exercent depuis de nombreuses années. Leurs collègues insistent unanimement sur l'importance du maintien de ces classes pour un enseignement de qualité à l'école Ste Madeleine.

LA RUMEUR.

Début janvier, une rumeur circule : la classe de Mme STEVENIN serait supprimée ! Anticipant la décision, Mme la Directrice et les enseignants envoient un courrier de protestation à l'Inspection Académique.

En mars, le budget de l'école est amputé des crédits correspondants à une classe. L'inspecteur assure pourtant aux parents que rien n'est décidé.

Mais la rumeur persiste. Elle porte maintenant sur la classe de Mlle BLESSIG, puis sur l'école St Jean, qui renoncerait à son A.I.S. (3 élèves) pour maintenir celle de Ste Madeleine.

Les parents élus envoient à leur tour un courrier à l'inspection et recueillent 300 pétitions de protestation, le 14 avril.

LES ECLAIRCISSEMENTS NECESSAIRES.

Au retour des vacances de Pâques, la rumeur s'intensifie. Aucun document officiel n'étant parvenu, les organisations de parents d'élèves entendent maintenant avoir tous les éclaircissements nécessaires :

- Une décision a-t-elle effectivement été prise ?

- Par qui ? On sait que la commission réglementaire s'est réunie à ce sujet, mais ni la directrice, ni les organisations de parents d'élèves n'ont été invitées.

- Quelle classe est concernée ?

- et surtout... quels sont les motifs qui justifient la décision de supprimer l'une ou l'autre de ces classes ?

A l'heure où ces lignes sont écrites, rendez-vous est pris à l'Inspection Académique par les parents qui, en aucun cas, n'accepteront que ces classes qui s'inscrivent dans une politique de décloisonnement pour un meilleur suivi de chaque élève, disparaissent.

Catherine HUBERT-JAMBOIS



UNE ANALYSE GLOBALE DE LA SITUATION

Depuis 1985, la Krutenau connaît un accroissement notable d'établissements à vocation nocturne. Les problèmes de bruit, tout d'abord circonscrits rue des Couples ont fait tache d'huile et rares sont les endroits du quartier qui peuvent aujourd'hui prétendre à la quiétude.

De 1987 à 1990, les habitants de la rue des Couples et de la rue Sainte Catherine ont essayé d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la pollution sonore provoquée du fait de la présence de certains débits de boissons ouverts tard dans la nuit.

A l'époque, alors que le mal aurait encore pu être enrayé on n'a pas su considérer ce qui constitue aujourd'hui bel et bien un problème crucial de qualité de vie non seulement à l'échelle d'un quartier mais aussi en ce qui concerne toute la Ville de Strasbourg.

Qu'une ville veuille favoriser une animation nocturne, rien de plus normal ! Cependant, il ne faut pas oublier que le vieux centre et ses quartiers limitrophes comportent un bâti qui s'accommode mal avec une concentration de débits de boissons trop importante et surtout qu'une véritable animation culturelle nocturne ne transite pas par l'ouverture à outrance de débits de boissons. Bien entendu, c'est dans les rues les plus habitées où la situation est la plus mal supportée par les riverains.

Par ailleurs, les quartiers touchés par le bruit sont, la plupart du temps, des quartiers "restaurés" dont l'évolution ne favorise plus qu'un certain type de commerces. Quand un magasin du quotidien ferme à la Krutenau, il est souvent remplacé par un restaurant.

Actuellement, à tort ou à raison, il n'y a que LA SALAMANDRE qui est sur la sellette et cela donne l'impression que c'est un peu l'arbre qui cache la forêt. En ce début de période estivale, d'autres difficultés couvent un peu partout et il serait temps qu'une véritable réflexion puisse avoir lieu dans le respect des intérêts de chacun : les responsables des débits de boissons en cause et surtout les riverains excédés par tout ce qu'ils doivent supporter.

Après enquête sur le terrain, il s'avère que pour LA SALAMANDRE, la simplicité n'est pas nécessairement de mise. Parmi les riverains, il y a ceux qui sont particulièrement exaspérés et il y a ceux qui se disent peu concernés. Il y a aussi les responsables de LA SALAMANDRE qui apparemment ont essayé d'atténuer les nuisances de leur établissement.

De banderoles en pétitions, en passant par des articles dans la presse, on ne peut pas dire que LA SALAMANDRE a été très discrète depuis son installation à la Krutenau, début 1991.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les passions sont plus que jamais exacerbées.

INTERVENTION DE MR DROSS

"Nous avons essayé de former un groupe pour nous défendre et nous nous organisons de plus en plus. Notre volonté non dissimulée est d'arriver à la fermeture définitive de LA SALAMANDRE. Toutes nos tentatives de dialogue ont été vouées à l'échec. Quand on demande simplement que le son soit un peu baissé, on nous répond qu'il ne saurait en être question. La situation est intolérable, il y a non seulement le bruit quand les gens sortent (la capacité d'accueil est de 500 personnes) mais également toute une série d'autres nuisances : vomissures, l'affluence des voitures, les tonalités basses qui sont répercutées par les cours et les façades des immeubles environnants.

En un lieu où dorment personnes âgées, petits enfants, et où est situé un immeuble municipal accueillant des familles en état de précarité, cela est inacceptable.

De plus, LA SALAMANDRE n'a pas rempli son contrat, en l'occurrence : le respect de son objet social qui consistait à proposer des animations à caractère culturel trois soirs par semaine, jusqu'à 1h30. Actuellement, LA SALAMANDRE ouvre quasiment tous les jours de la semaine".

INTERVENTION DE MR DYDUCH

"Nous avons tout fait pour sensibiliser notre public. Un tableau lumineux a été mis en place pour inciter les clients à stationner leurs voitures sur le parking des Facultés. En outre, nous avons fait distribuer des tracts et embauché du personnel afin que les gens fassent le moins de bruit possible

en sortant de notre établissement.

Depuis la fermeture administrative de 15 jours en janvier dernier, nous essayons de faire encore davantage attention. A présent, les spectacles qui sont susceptibles de créer une gêne se produisent le dimanche après-midi.



En ce qui concerne le voisinage, nous avons fait le maximum : une insonorisation qui a coûté 300.000 F, plusieurs études acoustiques à la demande de certains riverains ; tous les travaux que l'on nous a demandé ont été réalisés.

Nous fermons à 1h15 et nous avons tout intérêt à le faire puisqu'après 3 PV constatant le non-respect de l'heure de fermeture, nous risquons une nouvelle condamnation administrative.

Pour des raisons financières, fermer à 1h30 est pour nous un minimum et quand nous annonçons à notre public, dès 1h15, l'arrêt de nos spectacles, il y a effectivement 300 personnes dans la rue Paul-Janet.

Ce problème pourrait être résolu, si nous pouvions fermer à 3h du matin. Il nous serait alors possible de faire sortir le public petit à petit. Nous ajoutons que nous ne sommes pas du tout opposés à une concertation avec les riverains pour envisager des solutions à l'ensemble des difficultés."

Propos recueillis par Michel CAMPANINI.

d'Allocations Familiales, Cité Administrative,...). Depuis longtemps déjà, les habitants du quartier (situé entre plusieurs zones urbaines denses) ont le sentiment que dans une telle situation et sans mesures d'accompagnement efficaces, la Krutenau est en quelque sorte un grand carrefour (avec ses recoins dangereux, notamment place de Zurich).

Le service de la circulation de la Ville de Strasbourg est en train d'élaborer un nouveau plan de circulation pour tempérer l'affluence de la voiture à la Krutenau. De plus, les conséquences possibles des nouvelles dispositions concernant la circulation dans le centre ville ont donné l'occasion aux associations, dans le cadre de différentes concertations, de faire entendre leurs voix. Le CARDEK a immédiatement fait part de toutes ses craintes et aussi de sa position pour l'organisation de la circulation dans le quartier. Cette réflexion a encore été affinée lors d'une réunion, en mars dernier, avec des habitants, des techniciens et des responsables de la Ville de Strasbourg.

Nous voulons, par le présent article vous soumettre précisément tous les détails du travail mené jusqu'à présent. Le plan ci-contre permettra de se repérer en fonction, d'une part des propositions de la Ville (apparaissant en gras), et d'autre part des propositions du CARDEK.

Comme ce travail est aussi un peu le vôtre, nous attendons toutes vos suggestions et sommes à votre disposition pour toutes vos demandes de renseignements.

1. Le projet municipal prévoit la création d'une voie de distribution contournant la Krutenau et empruntant le circuit suivant : quais Nord / Fustel de Coulanges / du Gal Koenig / rues de Palerme / du Mal Juin / Pierre Montet / du Gal Zimmer / Edmond Labbé / Bid de la Victoire,...

CARDEK : une telle définition n'est envisageable qu'à la condition de considérer cette voie en tant qu'artère de distribution très "secondaire" aménagée à l'aide de feux tricolores, de passages piétons, de ralentisseurs de circulation.

Cette appréciation est motivée essentiellement par trois arguments :

a. Les rues Pierre Montet, du général Zimmer et Edmond Labbé sont les voies de passage obligées pour accéder aux Facultés. Fortement fréquentées par les étudiants, ces rues dépourvues pratiquement de toute

signalisation représentent, dès à présent, un danger quotidien.

b. Une voie de distribution à part entière, longeant la Krutenau, entraînerait à n'en pas douter un afflux de voitures qui (en plus des effets de la Boucle Sud) serait rapidement intolérable.

c. Une telle voie consacrerait une coupure définitive entre le quartier de la Krutenau et de l'Esplanade.

Dans les nouveaux principes d'organisation de la circulation automobile au centre ville est signalée notamment une vaste voie de contournement et de distribution du centre, délimitée notamment par l'avenue des Vosges, le boulevard de Lyon, le quai Fustel de Coulanges et l'avenue du Général de Gaulle. Il nous semble essentiel d'astreindre le plus possible les automobilistes à utiliser ce type d'itinéraires en prévoyant bien entendu des "traversées" pour l'accès à l'intérieur des quartiers.

2. Boucle Sud, tracé de retour des parkings du centre ville (passage notamment par la rue d'Or, la place de l'Hôpital, la Porte de l'Hôpital, la rue Paul Reiss, la rue de la Porte de l'Hôpital,...)

CARDEK : sans perdre de vue les conséquences sur l'accroissement des automobiles à la Krutenau, c'est surtout l'impact que le tracé de la Boucle Sud aurait sur le quartier Hôpital qui doit retenir l'attention. La mise en oeuvre — telle que prévu — de cette boucle risque d'être une source de nuisances pour les riverains (notamment les malades du Centre Strauss et de l'Hôpital Civil) du fait d'un passage trop fréquent de voitures. A noter également que c'est sous la tour de la Porte de l'Hôpital (malgré son exigüité) que passeront les voitures provenant de la rue d'Or et de la rue Paul Reiss.

Il faut aussi évoquer l'aspect négatif d'une circulation trop importante dans un quartier doté d'un bâti ancien.

Pour le tracé de la Boucle Sud, pourquoi ne pas envisager également le tracé suivant : rue de la Brigade Alsace-Lorraine / rue de la 1^{re} Armée / rue des Bouchers (jusqu'ici pas de changement par rapport au projet de la Ville), puis retour vers la rue de la 1^{re} Armée jusqu'au quai ou par la rue de la 1^{re} Armée / rue Sengenwald / rue de la Brigade Alsace-Lorraine,...

3. Pérennisation de la voie de distribution constituée quai des Bateliers et quai des Pêcheurs

CARDEK : la circulation y est intense (voi-

tures, bus, cyclistes,...). Il s'agit là aussi de ne pas accentuer cette tendance, dans la mesure où les quais sont aussi un passage pour les piétons se rendant de la Krutenau au centre ville.

Solution à étudier : instaurer un sens unique (d'ouest en est) ce qui permettrait une diminution du trafic, une fluidité plus grande pour le passage (plus fréquent) des bus et des cyclistes. Dans cette hypothèse, la circulation arrivant, par exemple, de l'Esplanade pourrait s'écouler vers le quai des Pêcheurs, via la rue de Zurich, la rue de la Krutenau, la rue Ernest Munch tandis qu'une mini-boucle pourrait être envisagée quai des bateliers, rue de Zurich, rue des Orphelins, rue Sengenwald, rue de la 1^{re} Armée pour rejoindre à nouveau les quais. Apparemment, la Ville de Strasbourg serait prête à étudier cette éventualité avec le CARDEK.

Par ailleurs : il est indispensable qu'une limitation de vitesse soit instaurée à l'intérieur du quartier, accompagnée de la mise en place :

a. de zones piétonnes (rue du Fossé des Orphelins, etc...) et de parcours privilégiant les piétons, qui dans plusieurs secteurs sont surtout des enfants (rue des Poules, rue Paul Janet, etc...).

b. De voies hiérarchisées.

c. D'une signalisation cohérente et de dispositifs techniques adéquats.

RAPPEL DE DIVERSES PROPOSITIONS.

Puisque nous avons l'occasion d'évoquer la réorganisation du plan de circulation de la Krutenau, il nous paraît opportun de rappeler les aménagements qui ont déjà fait l'objet de propositions de la part du CARDEK :

- le réaménagement de la place de Zurich,
- le déménagement de la gare routière de la place d'Austerlitz et la mise en valeur de la place,

- l'installation d'une cour urbaine place des Orphelins afin de faire ralentir les voitures dont le passage entraîne un danger pour les enfants, les usagers de la Maison des Associations,...

- la nécessité d'attribuer les places de stationnement en priorité aux habitants et aux personnes travaillant à la Krutenau grâce à une gestion d'accès non prohibitive ; une telle disposition permettrait aussi le désengorgement des places et placettes du quartier envahies par les voitures (place Sainte Madeleine).

COUP D'OEIL SUR LE COLLEGE FUSTEL DE COULANGES

Après un passage par l'école élémentaire à Louvois ou à Sainte-Madeleine, les jeunes habitants du quartier Suisse et de la Krutenau vont, pour le 1^{er} cycle de leurs études secondaires, la plupart du temps au collège Fustel de Coulanges (de 11 à 15 ans).

Là, derrière ces grands murs jaunes situés à la jonction de la rue Jacques Peirotes et de la rue du St-Gothard, ils partagent les locaux avec d'autres jeunes qui viennent de la partie Nord-Ouest du quartier du Neudorf ou d'autres quartiers de Strasbourg.

Autres aspect de la vie du collège : la présence de la SES (Section d'Enseignement Spécialisé) s'adressant aux élèves en difficulté de tout le centre ville, qui a développé son projet pédagogique spécifique.

La SES qui accueille 72 élèves, assure les formations professionnelles suivantes : employés techniques de collectivités (cuisine, etc...) ; opérateur en reprographie (une formation originale et exclusive).

L'effectif du collège est de 665 élèves. Parmi eux, 340 demi-pensionnaires. Cela représente 5 ou 6 Classes par niveau, de la 6^e à la 3^e, avec 20 à 27 élèves par classe.

Plusieurs structures de concertation sont là pour permettre aux parents d'apporter leur contribution : Conseils d'Administration, Conseils de Classes, Commissions, etc... Lors de la tenue de ces instances, les différents acteurs impliqués dans le quotidien du collège sont présents : conseillère d'éduca-

tion, concierge, directeur de la SES, les enseignants, les enfants, les parents.

Evoquer ici quelques thèmes d'actualité permet d'entr'ouvrir cette grande porte vitrée, 4, rue Jacques Peirotes où une affiche nous dit (comme une invitation à entrer) "accès réservé au public".

ORIENTATION

- Réunions d'accueil des futurs élèves de 6^e et de leurs parents en début d'année,
- informations sur les orientations après la 3^e à travers les rencontres avec les professeurs du lycée Fustel de Coulanges et de plusieurs lycées techniques et professionnels (dont Oberlin et Jean Geyler de Kaysersberg pour ne citer que ceux situés dans le quartier de la Krutenau),
- forum des métiers (en avril dernier, les parents y ont participé pour présenter leurs métiers respectifs).

ENVIRONNEMENT

- Rénovation du CDI (Centre de Documentation et d'Information),
- embellissement (style galerie d'art) des couloirs par les élèves de la SES,
- rénovation d'un escalier (le second suivra en 92),
- plantation d'arbres en avril 92 (prémices d'un aménagement de la cour plus conséquent et résultat d'une très longue et large concertation),
- venue récente des responsables des servi-

ces techniques du Département chargés de l'amélioration des locaux et de l'établissement d'une liste de priorités (dont l'aménagement du "hall B" en Foyer).

VIE SCOLAIRE

- Organisation d'une navette de bus lors des déplacements pour les activités sportives, à titre de test, en fin d'année 91. Ce test devant contribuer à décider de la solution à retenir pour l'an prochain, etc...

PEDAGOGIE

- Organisation de voyages à Paris et en Provence, en Italie, en Allemagne, en Russie et en Angleterre,
- diversification des activités sportives à l'initiative des enseignants (projet d'escrime, tennis au CREPS, ...)
- activités sportives extra-scolaires,
- participation du collège à plusieurs opérations Portes Ouvertes dans le quartier (Maison de retraite St-Gothard, CARDEK, ...),
- travail entre le CARDEK et 2 classes de 6^e sur les différents aspects du conte et de l'illustration qui a également permis d'amorcer une collaboration prometteuse entre le collège et l'association de quartier. Ceci a été rendu possible grâce à l'investissement de l'animatrice de la Biblio-Jeux du CARDEK, du documentaliste du collège, du principal adjoint et des enseignants concernés.

Vincent LEPORT

CAISSE DE CREDIT MUTUEL STRASBOURG-KRUTENAU

2, PLACE DE ZURICH. 67000 STRASBOURG . TEL 88 37 35 53

**Pourquoi ne pas vous offrir
tout de suite
votre nouvelle voiture ou votre dernier coup de coeur !**

VENEZ CONSULTER NOS SPECIALISTES.

Pour le crédit, ça vaut aussi la peine d'en demander plus au Crédit Mutuel .

Crédit Mutuel
Une banque à qui parler